

Communauté de Communes du Val d'Ardoux

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente, les membres de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, régulièrement convoqués se sont réunis à la Mairie de Cléry Saint André, sous la Présidence de Monsieur HAUCHECORNE.

Date de la convocation : 16 septembre 2010

Etaient présents :

COMMUNE DE CLERY SAINT ANDRE

MM. Oziel, Zonca (qui remplace M. Grillon), Nouaille (qui remplace M. Boissay), Cognac, Hémond et Mme Reynaud : Délégués titulaires.

MM. Tellier et Goarin: Délégués suppléants.

COMMUNE DE DRY

MM. Cornière, Lebrault Mme Baret : Délégués titulaires.

MM. Boulard et François, Mme Feuillatte: Délégué suppléants.

COMMUNE DE JOUY LE POTIER

MM. Billiot, Ron, Giovagnoli : Délégués titulaires.

COMMUNE DE MAREAU AUX PRES

MM. Hauchecorne, Vallon, Courtois et Mme Bureau : Délégués titulaires

MM. Genty, Gabrion : Délégué suppléants.

COMMUNE DE MEZIERES LES CLERY

MM. Lelait, Dufournier, Mme Bourgoin : Délégués titulaires.

M. Deschamps et Mme Baudoin : Délégués titulaires.

Etaient excusés :

MM Grillon, Boissay, Crosland, Vrain, Violeau, Roy, Mainardi et Mme Denis.

La séance est ouverte à 18h35

Secrétaire de séance : Mme Bureau

Ordre du jour :

- Proposition de création d'un poste d'agent technique à temps plein
- Décision budgétaire modificative
- Information sur l'étude en cours par le cabinet Astym
- Information sur les travaux de voirie
- Présentation du règlement intérieur de la halte garderie itinérante
- Présentation du rapport d'activité 2009 du SMIRTOM et de la CCVA
- Diverses conventions (CAF du Loiret, Conseil Général)
- Affaires et questions diverses

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le procès verbal de la précédente séance.

I - Proposition de création d'un poste d'agent technique à temps plein

M. Hauchecorne propose de modifier le poste d'agent technique actuellement à temps non complet (80 %) en un poste à temps complet afin de mieux gérer les actions portées par la CCVA (l'entretien des circuits de randonnée pédestre, le passage dans les transports scolaires, le portage de repas) et la montée en charge de nouvelles actions (culture, communication, halte garderie...).

M. Hauchecorne explique que cette proposition a été discutée en bureau et que les avis sont divergents. Il demande à chacun de s'exprimer sur le sujet.

M. Billiot souhaite refaire l'historique du poste. En 2004, embauche d'un agent technique principalement suite à la construction du centre de loisirs avec un besoin complémentaire de temps de travail pour la commune de Jouy. A l'époque, Jouy a acheté du matériel pour l'entretien du centre, de la zone et des accotements. Depuis, fin de l'entretien de la zone et des accotements par la CCVA, d'où la demande de Jouy de modifier le poste avec une répartition 70 % CCVA et 30 % Jouy. Le poste a été maintenu lors des entretiens d'embauche en juillet à 80 % -20 %. Suite à ces entretiens, un candidat a fait l'unanimité et a été retenu. Cependant ce dernier a refusé le poste. M. Billiot déplore de ne pas avoir été averti en direct de ce refus et que suite à cela, il y ait une proposition de création d'un poste à temps plein sans qu'il en soit averti en tant que 2^{ème} employeur.

M. Billiot craint que le gain de 100 000 € lors du passage en TPU ne soit en train de passer uniquement en dépenses de personnel.

Il considère qu'en créant un poste à temps plein les conséquences seront les suivantes :

- suppression d'un poste à Jouy
- augmentation des dépenses de fonctionnement de la CCVA.

M. Cornière se dit opposé à ce que la commune de Jouy perde du jour au lendemain une personne un jour par semaine et souligne que la commune a fait des investissements tenant compte de son utilisation par la CCVA.

M. Oziel pense qu'il est préférable qu'un employé n'ait qu'un seul patron. Cependant il exprime le souhait que la personne recrutée puisse être mise à la disposition des communes quand il y a des urgences.

M. Lelait insiste sur les missions d'entretien des circuits de randonnée et de surveillance des bus scolaires mises en veilleuse actuellement faute de temps.

Mme Bureau approuve le choix qui permettrait que ce soit toujours la même personne qui fasse le service de portage de repas.

M. Ron estime que le passage de 80 à 100 % n'est pas justifié d'autant plus que le délai de réflexion a été très court. Il propose que la personne recrutée soit mise à disposition de la commune de Jouy une journée par semaine pour une durée maximale d'un an.

M. Hauchecorne répond aux différents arguments et met au vote la proposition suivante : la CCVA crée un poste d'agent technique à temps plein avec une mise à disposition de la commune de Jouy de cet agent un jour par semaine pour une durée maximale d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote cette proposition avec 18 voix pour et une voix contre.

La commission de recrutement sera composée de MM Hauchecorne, Lelait, Ron, Cornière et Corgnac.

* Modification du tableau des effectifs

La décision de créer le poste d'agent technique de 2ème classe à temps plein entraîne une modification du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire prend acte du nouveau tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2010.

II - Décision budgétaire modificative : Budget principal

L'imputation budgétaire pour le remboursement des travaux réalisés par la commune de Jouy concernant les réseaux pour l'aire de camping nécessite la Décision Modificative suivante :

Investissement - Opération n°26 : création d'aire de camping car

Article 204141(subvention d'équipement versé) = + 5 200 €

Article 2152(installation de voirie) = - 5 200 €

Le conseil communautaire vote à l'unanimité cette Décision Modificative

III - Information sur l'étude en cours par le cabinet Astym

M. Hauchecorne informe que le bureau Astym a présenté le diagnostic dans le cadre de l'étude sur la faisabilité relative à la création d'équipements structurants. Ce rapport diagnostic est à la disposition des conseillers communautaires dans chaque commune. M. Hauchecorne encourage chacun à le lire avant les ateliers de concertation du jeudi 14 octobre à 18h00 au centre de loisirs à JLP.

Il rappelle que cette réunion du jeudi 14 octobre est ouverte à tous les conseillers communautaires, titulaires et suppléants, et il demande à chacun de réserver cette soirée de réflexion sur les projets d'infrastructures communautaires.

IV - Information sur les travaux de voirie

* choix de l'entreprise : marquage horizontal rue du bas des vallées

M. Ron informe que les offres reçues dans le cadre de la consultation pour le marquage en peinture de la rue du Bas des Vallées ont varié entre 2 210 € et 5 300 € HT.

L'entreprise SVL ayant fourni un devis nettement moins cher et correspondant parfaitement à la prestation demandée, il propose que celle-ci soit retenue pour le marquage horizontal en peinture pour un coût total de 2 210 € HT.

Le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer le devis.

* Travaux voirie 2010

M. Ron remercie les élus qui ont accompagné les entreprises sur l'ensemble des routes communautaires.

Il informe que trois entreprises ont remis une offre et propose de retenir l'entreprise TPVL car sur chacun des postes, elle propose un coût unitaire inférieur.

Il propose que la commission retravaille sur les besoins précis des travaux sur chaque tronçon de voirie afin d'affiner le devis de TPVL.

M. Hauchecorne souhaite que l'on privilégie les travaux concernant la sécurité ou prolongeant la durée de vie des routes.

Le conseil communautaire valide cette proposition méthodologique et le choix de l'entreprise TPVL pour la réalisation des travaux de voirie 2010.

V - Présentation du règlement intérieur de la halte garderie itinérante

M. Courtois présente le règlement intérieur de la halte garderie itinérante « les petits faons » qui reprend celui en vigueur lorsque le service était porté par la commune de Mareau. L'unique changement est celui du nom du gestionnaire.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le règlement intérieur qui sera en vigueur à partir du 1er septembre 2010.

VI - Présentation du rapport d'activité 2009 du SMIRTOM et de la CCVA

*** Rapport d'activité 2009 du SMIRTOM**

M. Hauchecorne présente le rapport d'activité 2009 du SMIRTOM de la région de Beaugency sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Il commente quelques chiffres et souligne que le tonnage des ordures ménagères au porte à porte sur le SMIRTOM a diminué d'environ 8 % .

Ce rapport a été présenté aux délégués lors du comité syndical du SMIRTOM ; il est à la disposition de chacun à la CCVA.

Le conseil communautaire prend acte et valide le contenu du rapport d'activité 2009 du SMIRTOM.

*** Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux**

M. Hauchecorne présente le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux comprenant les actions réalisées et le compte administratif. Ce rapport est à la disposition de chacun à la CCVA.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi du 12 juillet 1999, ce rapport va être transmis aux communes membres et sera présenté lors des différents conseils municipaux.

Le conseil communautaire prend acte du contenu du rapport d'activité 2009 et de sa transmission aux communes membres de la CCVA.

VII - Diverses conventions (CAF du Loiret, Conseil Général)

*** Convention avec la CAF du Loiret (CEJ 2010-2013)**

M. Hauchecorne rappelle le principe du Contrat Enfance Jeunesse et présente les modalités de son renouvellement pour la période 2010-2013.

Pour la CCVA, il s'agit d'une part, de reconduire les actions déjà inscrites dans le précédent CEJ à savoir : le relais d'assistantes maternelles et centre de loisirs des vacances scolaires et d'autre part de reprendre l'action *halte garderie itinérante* précédemment portée par les communes de Jouy le Potier et Mareau aux Prés.

Après avoir pris connaissance de ce contrat de partenariat avec la CAF du Loiret, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention pour le CEJ pour la période 2010-2013.

M. Hauchecorne rappelle que la CAF présentera le 9 décembre à 17h30 à la mairie de Cléry le prochain CEJ aux 7 signataires (Cléry, Dry, Jouy, Mareau, Mézières, CCVA, SIVU crèche).

* Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

M. Hauchecorne rappelle que le Conseil général du Loiret indemnise la CCVA pour l'utilisation du gymnase par le collègue Jacques de Tristan. Une nouvelle convention portant sur la revalorisation du taux d'indemnisation est proposée à partir du 1^{er} janvier 2011 pour les trois prochaines années.

Le conseil communautaire valide les modalités de cette nouvelle convention avec le Conseil général du Loiret et autorise le Président à la signer.

VIII - Affaires et questions diverses

* Accueil de Loisirs : vacances de Toussaint

M. Courtois informe que suite à la décision de l'Education Nationale de faire école le mercredi 3 novembre, il y a une modification dans la période d'ouverture de l'ALSH. Désormais, l'ALSH ne sera ouvert comme prévu du 25 octobre au 4 novembre mais uniquement du 25 au 29 octobre.

* Information sur conférence à destination des Assistantes maternelles

M. Courtois informe que dans le cadre de l'aide à la professionnalisation des Assistantes maternelles et du partenariat avec les quatre RAM voisins, une conférence réalisée par un pédiatre sur le thème « *Repérer, comprendre et accompagner les troubles sensoriels du jeune enfant* ». Elle est programmée le 28 septembre à 20h à Meung sur Loire.

Les Assistantes maternelles du Val d'Ardoux ont été invitées à assister à cette conférence dont le coût pour la CCVA s'élève à 40 €.

* matériel de la Halte garderie Itinérante

M. Billiot rappelle qu'un camion et du matériel ont été achetés par les communes lorsque le service était géré par Mareau.

Il souhaite avoir des informations sur les modalités de transfert du matériel à la CCVA.

M. Hauchecorne explique qu'effectivement un camion et du matériel ont été rachetés à l'époque par la commune de Mareau à Familles rurales pour 6 000 € et que les quatre autres communes partenaires ont versé une participation de 1 200 €.

M. Hauchecorne explique que ces biens ont été amortis et précise qu'ils ont été transférés gratuitement à la CCVA avec une cession de propriété pour le camion.

* fiscalité

M. Hauchecorne explique que la CCVA récupèrera à compter de l'année 2011, la taxe d'habitation que percevait jusque là le Conseil général. Celui-ci n'ayant jamais délibéré pour les abattements facultatifs, ceux instaurés par les communes de Mézières et Mareau seront appliqués l'an prochain sauf délibération contraire de la CCVA avant le 31 octobre. Ce délai étant très court, il propose de prendre le temps de la réflexion et de ne prendre une décision qu'en 2011 applicable en 2012.

* commission Sports

M. Cornière informe que la commission Sport s'est réunie et que des idées germent.

Il informe aussi que la réunion d'utilisation du gymnase de la CCVA a eu lieu et qu'une demande de la section tennis de Jouy n'a pas pu être satisfaite.

* formation AVL

M. Courtois a assisté à la formation faite par l'AVL qu'il a trouvé très intéressante. Ce sentiment est partagé par les personnes qui ont aussi assisté à cette action avec un petit bémol sur la durée de la séance peut-être un peu trop longue.

* Inauguration des aires de camping car

Le bureau a proposé d'inaugurer successivement les deux de camping car réalisées par la CCVA, le samedi 20 novembre, d'abord celle de Dry puis celle de Jouy. M. Cornière ne souhaite pas une inauguration « galopante » de l'aire de Dry. Il désire que l'inauguration de cet équipement soit faite globalement par la commune en même temps que l'ensemble de la base de loisirs.

M. Hauchecorne propose de maintenir l'inauguration à Jouy. La décision sera prise lors du prochain bureau.

Prochaines réunions :

Conférence « délinquance dans le sport » : 24 septembre à 19h à Clery

Spectacle « la jalousie du Barbouillé » : 25 septembre à 20h30 à mareau

Comité de pilotage avec ASTYM : 30 septembre, 8 novembre et 6 décembre à 18h30

Réunion trame verte et bleue avec la DDT : 5 octobre à 14h à la mairie de Clery.

Commission Economie-tourisme : 7 octobre à 18h30 à Clery

Bureau : 11 octobre

Atelier concertation avec tous les conseillers communautaires : jeudi 14 octobre à 18 h au centre de loisirs

Commission Sport : 20 octobre à 18h30 à Dry

CISPD : 21 octobre à 18h à la mairie de Clery

Conseil Communautaire 4 novembre à 18h30

La séance est levée à 20h00

M. Oziel		M. Billiot	
M. Zonca		M. Ron	
M. Nouaille		M. Giovagnoli	
M. Hémond		M. Hauchecorne	
Mme Reynaud		M. Courtois	
M. Cognac		M. Vallon	
M. Cornière		Mme Bureau	
M. Lebrault		M. Lelait	
Mme Baret		M. Dufournier	
		Mme Bourgoïn	